



www.securite-incendie-national.ca

Monoxyde de carbone, tout savoir.



Une intoxication au monoxyde de carbone peut être mortelle, c'est pourquoi il est primordial de prendre connaissance des risques inhérents et d'entreprendre les mesures préventives appropriées.

Le monoxyde de carbone est le résultat de la combustion incomplète d'un combustible fossile, qui produit un gaz inodore, incolore, insipide, non irritant et toxique. Ce dernier peut être mortel, même à faible concentration dans l'air ambiant.

Dans les nouvelles constructions résidentielles, l'avertisseur de monoxyde de carbone est obligatoire si le logement est équipé d'un foyer dont les portes ne sont pas parfaitement étanches.

D'autres villes, comme Laval ou Mascouche, le rendent également obligatoire si vous avez un garage annexé à la maison ou un système de chauffage autre qu'électrique.

Conseils :

- Procurez-vous un avertisseur de monoxyde de carbone homologué.
- Installez-le à l'endroit recommandé par le fabricant.
- Testez votre avertisseur de monoxyde de carbone une fois par mois à l'aide du bouton d'essai.
- Installez votre avertisseur dans la maison et non dans le garage.
- Si votre avertisseur se déclenche, communiquez immédiatement avec le 9-1-1 et mentionnez qu'il s'agit d'une alarme pour le monoxyde de carbone.

Qu'est-ce qui produit le monoxyde de carbone?

Le monoxyde de carbone est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible tel que l'essence, l'huile, le gaz

naturel, le propane, le kérosène, le naphte ou le bois. Plusieurs appareils dans nos résidences peuvent produire du monoxyde de carbone : la fournaise et le chauffe-eau au gaz ou à l'huile, un appareil au combustible solide, les moteurs à combustion, etc.

Quels sont les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone?

Les symptômes d'une intoxication au CO sont similaires à ceux d'une gastroentérite : maux de tête, nausées, fatigue et étourdissements.

Que dois-je faire lorsque mon avertisseur de monoxyde de carbone s'active?

Communiquez avec le 9-1-1 et observez les conditions de santé de tous les membres de votre famille (étourdissements, nausées, maux de tête, etc.). Si ceux-ci présentent certains ou tous ces symptômes, il est probable qu'il s'agisse d'une intoxication au monoxyde de carbone. Une intoxication prolongée avec concentration élevée peut être fatale. Au Québec, il y a environ 15 décès annuellement imputables à ce type d'intoxication.

Source: Service de sécurité incendie de Montréal.

www.securite-incendie-national.ca